

Déclaration SNUipp-FSU 33 – CAPD du 10 mai 2016

Monsieur le Directeur Académique,

Après une trop longue attente, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (**ISAE**) va être augmentée de 800 euros dès la rentrée 2016. C'est ce que demandait le SNUipp-FSU. Le gouvernement a enfin fait le bon choix en portant l'ISAE à 1 200 € annuels, à égalité de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) du second degré.

Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. C'est un geste légitime de reconnaissance : « À **qualification égale, rémunération égale** ». Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels multiplient les initiatives et les actions.

Le SNUipp-FSU continue, par ailleurs, de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles (ULIS collège et lycée, SEGPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, en totalité pour les PEMF...) et qu'elle soit intégrée au traitement indiciaire pour sa prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Pour autant, le déclassé salarial des enseignants des écoles n'est pas réglé et le métier souffre toujours d'un sérieux manque d'attractivité. Le SNUipp-FSU demande donc que la promesse pour 2017 de refonte des grilles de salaires aboutisse à une **revalorisation substantielle de rémunération pour tous**. Il faut également améliorer les carrières qui restent dans le premier degré parmi les plus lentes de l'Éducation nationale. À ce titre, le SNUipp-FSU demande que tous les professeurs des écoles puissent partir à la retraite en ayant accédé au dernier échelon de la hors classe.

Plus généralement, pour le SNUipp-FSU, il est également nécessaire de rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années, ce qui nécessite une forte augmentation de la valeur du point d'indice.

Alors que l'opération ministérielle « Assises de la refondation » s'est tenue en grande pompe les 2 et 3 mai dernier, les enseignantes et les enseignants des écoles n'ont toujours pas reçu la **version papier des nouveaux programmes** de cycle II et III qui entrent en vigueur à la rentrée prochaine.

Cela devient une très mauvaise habitude du ministère. L'an dernier déjà, les enseignantes et les enseignants de maternelle s'étaient débrouillés seuls pour se procurer les programmes de cycle I et les nombreuses ressources pédagogiques d'accompagnement. Cela n'est plus possible. Ce n'est pas aux mairies d'en financer l'impression, ni aux enseignants de payer ces outils professionnels sur leurs propres deniers.

Le SNUipp-FSU appelle les équipes enseignantes à s'adresser à la ministre pour lui demander les programmes de l'école et les documents pédagogiques en version papier. Pour lui demander aussi de bénéficier d'une formation continue sur temps scolaire qui fait tant défaut actuellement. Cette formation ne peut avoir lieu sur la journée de solidarité, comme le stipule le recteur dans son courrier du 31 mars. En effet, celle-ci, déterminée par l'IEN après consultation des conseils des maîtres, est consacrée à la concertation sur le projet d'école (art. L.401-1 du code de l'éducation).

Pour faire réussir tous leurs élèves, il est temps de donner aux enseignant-e-s les moyens de bien faire leur travail.

Le 28 avril dernier, nous avons été reçus en audience au rectorat au sujet des **droits des personnels**. Le SNUipp-FSU33 s'oppose à la mise en place de critères qui écartent les personnels du **droit au travail à temps partiel**. De nombreux collègues sont mis à mal, notamment les collègues en fin de carrière et celles-ceux qui ont des situations familiales particulières.

Le SNUipp-FSU33 continue de dénoncer cette déréglementation et accompagne tou-tes les collègues qui en font la demande pour les entretiens auxquels ils et elles ont droit.

Le SNUipp FSU pointe la nécessité d'augmenter le nombre de personnels dans le département, par inéat ou par concours, pour pouvoir compléter les temps partiels, ce que le recteur refuse toujours pour l'instant.

Le SNUipp-FSU fait état de l'Art L211-2 du Code des relations entre le public et l'administration : « Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. » La motivation ne doit pas être stéréotypée et la seule mention « intérêt du service » ne suffit pas. Elle doit être motivée en droit et en fait !

L'optimisation des moyens, credo de l'institution, ne doit pas être le prétexte à un durcissement de la gestion des personnels qui semble de plus en plus « déshumanisée ». Ainsi la rigueur dont vous faites preuve concernant les **autorisations d'absence** est vécue par les collègues comme injuste, comme une défiance vis-à-vis de leur investissement professionnel alors que c'est la conséquence directe du manque de remplaçants dans notre département.

Concernant la **loi travail**, la mobilisation se poursuit avec à nouveau 10 000 manifestant-es en Gironde jeudi 28 avril pour réclamer le retrait du projet de loi travail et encore plusieurs milliers le 1^{er} mai. Les débats de l'Assemblée nationale sur le projet de loi réformant le Code du travail ont débuté mardi 3 mai, la SNUipp-FSU33 appelle à amplifier la mobilisation. Il appelle jeudi 12 mai au rassemblement intersyndical....

La FSU 33 a rédigé un courrier à l'attention de tou-tes les parlementaires de la Gironde, nous y dénonçons les dispositions prévues dans ce texte qui ne pourront qu'avoir des conséquences négatives pour les agents de la Fonction Publique et nous appelons les député-es à rejeter massivement ce projet.